

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10940**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Langues étrangères appliquées Spécialité : Anglais + autre langue au choix (Allemand, Arabe, Chinois, Espagnol, Italien, Japonais, Portugais, Russe, Langue des signes française)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales, 136g Langues étrangères appliquées au tourisme, au commerce international, aux affaires, à la documentation ; Interprétariat et traduction

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A l'issue de sa formation le titulaire de la licence LEA:

- est capable de communiquer à l'écrit et à l'oral en français, en anglais et dans une autre langue étrangère.
- il possède les bases de l'économie et de la gestion : économie générale et d'entreprise
- il connaît les bases du droit : droit social, droit des marchés, droit international.
- il sait collecter et interpréter des données commerciales et économiques
- il utilise aisément les outils informatiques
- il est initié à la veille stratégique et à la conduite de projet.

Connaissance et maîtrise de la communication écrite et orale en français, en anglais et dans une autre langue étrangère

Connaissance de la civilisation économique des pays étrangers

Connaissance et maîtrise des théories et des pratiques des affaires et du commerce international

Connaissance et maîtrise des outils d'analyse du commerce international et comptables

Connaissance et maîtrise des outils informatiques et statistiques appliqués à l'économie et à la gestion

Connaissance et maîtrise des techniques d'analyse et de prospection des marchés étrangers

Formation à la conduite de projet, de mise en oeuvre, d'organisation et rôle des différents acteurs.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les types d'entreprises (grands groupes, PME, TPE, organisations internationales, fonctions publiques et collectivités territoriales, associations) et tous les secteurs professionnels.

Assistant export ;

Acheteur du commerce ;

Opérateur sur marché international ;

Personnel administratif de la circulation internationale des marchandises ;

Analyste de gestion

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Baccalauréat ou équivalent.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)

- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

Les deux premières années de la formation sont consacrées essentiellement à l'acquisition d'une très bonne maîtrise de deux langues étrangères ainsi qu'à la découverte des champs d'application (économie droit, gestion) qui vont constituer des éléments de pré-professionnalisation. La consolidation des langues se poursuit en 3ème. Les domaines d'application deviennent en 3e année de Licence l'ossature des parcours de formation à vocation professionnelle. L'apprentissage des méthodes du travail universitaire, la réflexion autour d'un projet professionnel, l'acquisition de compétences pratiques ainsi que des options complètent le contenu de la formation de ces deux premières années.

A partir du niveau L3 les parcours LEA se différencient : La 3ème année de licence LEA permet à l'étudiant de commencer à se spécialiser en choisissant entre trois orientations proposées dans le cadre des UE d'enseignement professionnel. Ces orientations sont construites à

partir des différents domaines d'application découverts au cours des deux premières années.

Dans cette perspective, les spécialisations proposées en L3 sont :

Affaires économiques internationales

Commerce International

Traduction -Interprétation

L'ensemble des trois années de Licence permet aux étudiants :

soit de s'orienter vers le marché de l'emploi avec une solide formation de base leur permettant de s'intégrer rapidement dans les différents secteurs économiques liés à l'international,

soit d'accéder à l'un des nombreux Masters français ou européens orientés vers les métiers de l'international.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, publié au JO du 30 /04/2002.

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr/>

Autres sources d'information :

<http://w3.lea.univ-tlse2.fr/>

<http://www.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse- Le Mirail / UFR Langues, Littératures et Civilisations Etrangères / Département Langues Etrangères Appliquées
5 allées Antonio Machado 31058 Toulouse cedex 9

Historique de la certification :